

COMMUNE DE MIOS (33380)

APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n°14 du 16 juin 2011, le Conseil Municipal a décidé d'approuver la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de MIOS, après enquête publique, portant sur l'homogénéisation du coefficient d'occupation du sol au sein du « Parc d'Activités MIOS Entreprises ».

En application de l'article R.123-25 du code de l'urbanisme, ladite délibération est affichée en caractères apparents en mairie aux lieux habituels pendant une durée d'un mois. Elle fait l'objet d'une mention dans deux journaux diffusés dans le département, ainsi que d'une publication au recueil des actes administratifs de la Mairie de MIOS.

Le dossier de modification n°3 du PLU est tenu à la disposition du public en Mairie de MIOS, en Mairie annexe de Lacanau de MIOS, à la Préfecture de la Gironde, à la Sous-Préfecture d'Arcachon ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde.



Le Maire de MIOS,

François CAZIS.